

LA COMMERCIALE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE, Abidjan (1939), puis Douala (1952) Filiale de la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#)

Société anon., 4 avril 1939.

LA COMMERCIALE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE « C. O. A. F. » (BALO, 6 octobre 1947)

Société anonyme régie par la législation en vigueur en Afrique Occidentale Française.
Siège social : à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Registre du commerce : Grand-Bassam n° 814.

Statuts déposés en l'étude de M^e Paul Gomis, greffier-notaire à Grand-Bassam.

Objet. — Le commerce, tant intérieur qu'extérieur et sous quelque forme que ce soit, de tous produits bruts ou manufacturés, en tous pays et spécialement dans les colonies françaises et pays de protectorat et sous mandat d'Afrique.

Durée. — 99 années à compter du 4 avril 1939.

Apports en nature. — 1. — Lors de la constitution de la société, la Compagnie d'exploitations forestières africaines (C. E. F. A.), société anonyme au capital de 9 millions de francs, ayant son siège, 6, rue de Marignan, à Paris, a fait apport à la C. O. A. F. de divers biens immobiliers se trouvant dans la colonie du Gabon (Afrique équatoriale française. En rémunération de cet apport, 11 a été attribué à la C. E. F. A. 1.008 actions de 500 F entièrement libérées.

II. — Le 17 juillet 1946, il a été apporté à la société : a) par la Société immobilière et financière africaine (S. I. F. A.), société anonyme au capital de 21 millions de francs, dont le siège est à Dakar, 45, rue Albert-Sarraut, la propriété dite « Apotelne », sise à Douala (Cameroun), la propriété dite « Maria » et le « Terrain des Filtres », sis à Bangui (Oubangui-Chari), moyennant l'attribution de 4.500 actions de 500 F entièrement libérées ; b) par les Comptoirs et plantations du Cameroun, société anonyme au capital de 3 millions de francs, dont le siège est à Douala (Cameroun), d'un fonds de commerce au Cameroun, moyennant l'attribution de 1.500 actions de 500 F entièrement libérées.

Capital social. — 18 millions de francs C. F. A. divisé en 36.000 actions de 500 F C. F. A. chacune, entièrement libérées, portant jouissance du 1^{er} mai 1946, dont 30.000, n° 1 à 30000, sont négociables et 6.000, n° 30001 à 36000, attribuées en rémunération d'apports en nature, sont non négociables jusqu'au 3 septembre 1948.

Sur ces actions, 2.000 constituent le capital d'origine dont 1.008 ont rémunéré des apports en nature susindiqués et 992 ont été souscrites en numéraire, 4.000 de numéraire représentent l'augmentation de capital du 3 octobre 1941, 12.000 de numéraire représentent l'augmentation de capital du 16 mai 1944, 12.000 de numéraire représentent l'augmentation de capital du 17 juin 1946 et 6.000 ont rémunéré les apports en nature susindiqués, à la date du 17 juillet 1946.

Parts de fondateur. — Néant.

Obligations. — Néant.

Conseil d'administration. — Le conseil d'administration a droit à des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'assemblée générale, et, en outre, à la part des bénéfices indiqués ci-après.

Année sociale. — L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 1° 5 p. 100 pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires un premier dividende de 7 p. 100 des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties. Ce dividende est non cumulatif. Sur le surplus, il est attribué 10 p. 100 au conseil d'administration, et le solde est réparti entre toutes les actions. Toutefois l'assemblée générale a le droit de décider, sur la proposition du conseil d'administration, le relèvement de tout ou partie de la portion des bénéfices revenant aux actionnaires pour être, soit reporté à nouveau, soit affecté à la création ou dotation d'un fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire.

.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite à toutes fins utiles et notamment en vue de la négociation, l'introduction éventuelle sur le marché et la cotation tant des 30 000 actions de 500 F C. F. A. n° 1 à 30000 actuellement négociables que des 6.000 actions n° 30001 à 36000, lorsqu'elles deviendront négociables après le 3 septembre 1948.

Bilan au 30 avril 1946.

(Approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1947.)

ACTIF		
Immeubles :	2.843.361 40	
Amortissements :	390.207 06	2.453.154 34
Matériel et mobilier :	226.237 67	
Amortissements :	158.069 17	66.168 50
Matériel automobile :	975.675 02	
Amortissements :	975.673 02	2 00
Outillage :	47.270 88	
Amortissements :	37.337 86	9.933 02
Frais d'augmentation de capital		5.738 25
Portefeuille		363.379 95
Produits		10.770.348 15
Marchandises et emballages		6.263.855 65
Véhicules automobiles et pièces détachées		2.280.499 56
Débiteurs divers		7.723.336 67
Fournisseurs accrédités		12.839.764 28
Caisses et banques		1.471.674 56
Comptes à régulariser		235.398 88
Profits et pertes. Solde débiteur exercice 1945-1946		862.333 02

	<u>45.347.587 73</u>
PASSIF	
Capital	9.000.000 00
Réserve légale	96.958 32
Fonds de prévoyance	100.000 00
Effets à payer	17.979.583 83
Fournisseurs	981.219 43
Banques et autres créanciers	14.527.197 10
Provisions diverses	1.596.740 11
Fonds de renouvellement de matériel	199.703
Profits et pertes : exercices antérieurs	866.185 94
	<u>45.347.587 73</u>

Certifié exact:

La Commerciale de l'Afrique française
Le président du conseil d'administration,
MAX LAVRIL,
15, avenue de La Motte-Picquet, à Paris,
élysant domicile à Abidjan au siège de la société.

AEC 1951/191 — La Commerciale de l'Afrique française (COAF)

Siège social à ABIDJAN (Côte-d'Ivoire).

Correspondant à PARIS : Cie d'exploitations commerciales africaines [1951/461], 32, rue La-Boétie (8^e).

Capital. — Société anon., 4 avril 1939. 40 millions de fr. C.F.A. en 80.000 act. de 500 fr.

Dividendes. — 1947/48 : 40 fr. C.F.A. ; 1948/49 : 75 fr. C.F.A.

Objet. — Exportation, importation ; commerce de véhicules automobiles et accessoires.

Comptoirs. — Côte-d'Ivoire : Abidjan, Gagnoa, Grand-Bassam, Sassandra. — Cameroun : Douala, Yaoundé, Kribi, Ebolowa, M'Balmayo, N'Kongsamba.

Conseil. — MM. Max Lavril, présid. dél. ; André Guiraud ¹ [1951/461], Jacques-Robert Joubert ², Robert Sellier, Cie d'exploitations commerciales africaines [1951/461].

AU BALO du 5/2

(L'Information financière, économique et politique, 6 février 1951)

La Commerciale de l'Afrique Française. — Capital porté de 30 à 40 millions de fr. par émission à 565 fr. C.F.A. de 20.000 actions de 500 fr. C.F.A. (1 pour 3), jouissance 1^{er} mai 1951 ; introduction éventuelle sur le marché des 8.000 actions de 500 fr. C.F.A. anciennes et nouvelles.

¹ André Guiraud : ancien administrateur délégué des Comptoirs et plantations du Cameroun.

² Joubert : de La Société immobilière et financière africaine.

AVIS DES COURTIERS

(L'Information financière, économique et politique, 30 août 1951)

Commerciale de l'Afrique Française. — Le 27 août, cotation des actions nouvelles SICOVAM au marché hors-cote quotidien.

AU BALO du 18/2

(L'Information financière, économique et politique, 19 février 1952)

REGROUPEMENT D' ACTIONS

La Commerciale de l'Afrique Française (2 de 1.250 fr. C. F. A. contre 5 de 500 fr. C. F. A.)

1952 (mars) : regroupement en actions de 1.250 fr. C.F.A.
Transfert du siège d'Abidjan à Douala



[Coll. Jacques Bobée](#)

LA COMMERCIALE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE
Société anonyme au capital de 40.000.000 de fr. C.F.A.
divisé en 32.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. chacune

Statuts déposés en l'étude du greffier-notaire de Grand-Bassam, le 8 mars 1939

Siège social à Douala (Cameroun)
Registre du commerce : Douala N° 284

ACTION DE 1.250 FRANCS C. F. A. AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Max Lavril
Par délégation du conseil d'administration : ?
H. Baguenier Desormeaux & Cie - Paris

LA COMMERCIALE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

« C. O. A. F. »

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1952)

Bénéfice net de l'exercice clos le 30 avril 1952 : 1.681.049 francs C. F. A. contre 20.026.376 fr. C. F. A., après 31.372.037 francs C. F. A. contre 21.402.922 francs C.F.A. de provisions diverses. Dividende proposé : 4 % net contre 15 %.L'assemblée sera convoquée pour le 11 décembre à Douala. Les actions nouvelles de numéraire représentant l'augmentation de capital de 30 à 40 millions de francs C.F.A.. émises en février-mars 1951, portent, rappelons-le, jouissance du 1^{er} mai 1951.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1758 :

La Commerciale de l'Afrique Française

Conseil : Max Lavril, pdt-dél. ; A. Guiraud, J.-R. Joubert, R. Sellier, Cie d'exploitations commerciales africaines. Commissaire aux comptes : M. G. Dufat.

Siège social : Abidjan (Côte d'Ivoire).

Capital social : 40 millions de fr. C.F.A., divisé en 32.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. À l'origine 1 million de fr. élevé par étapes successives à 20 millions de fr. en 1948. Porté en 1951 à 30 millions de fr. par création de 20.000 actions de 500 fr. C.F.A. attribuées gratuitement (1 pour 2), puis à 40 millions de fr. par émission à 565 fr. C.F.A. de 20.000 actions de 500 fr. C.F.A. (1 pour 3). Regroupement en actions de 1.250 fr. C.F.A. à partir du 11 mars 1952.

LA COMMERCIALE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

« C. O. A. F. »

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} janvier 1955)

Compte tenu de la réintégration de 25.450.840 fr. C.F.A. de provisions, le déficit de l'exercice clos le 30 avril 1954 ressort à 4.496.335 fr. C.F.A., amorti par prélèvement sur le compte de prévoyance.

La perte de 1952-1953, soit 24.837.450 fr. C.F.A.,, avait été compensée par application de 23372.345 fr. C.F.A., de provisions et reprise du report créditeur antérieur de 1.114.908 fr. C.F.A.

Desfossés, 1956/2278 :

Radiation de la cote le 1^{er} février 1956.